

On écrit encore de Saint-Chartes au même journal :  
L'anniversaire du 24 février a été l'occasion, à Saint-Chartes, des scènes les plus hideuses.  
Après plusieurs banquets auxquels assistaient les frères et amis, vers les sept heures du soir, plus de trois cents personnes de tout âge et de tout sexe, ont parcouru les rues au cri de : « Vive la République démocratique ! »  
Les chants les plus menaçants et les plus révolutionnaires ont été entendus pendant toute la nuit. Il a fallu toute la prudence des autorités pour éviter des malheurs.

M. le garde des sceaux, ministre de la justice, vient d'adresser à MM. les procureurs généraux la circulaire suivante :

Monsieur le procureur général,  
Des infractions assez nombreuses aux lois sur la presse ont été commises pendant la période électorale. Les plus graves ont été l'objet de poursuites immédiates. Il en est d'autres à l'égard desquelles il n'a pas encore été pris de décision. Aujourd'hui que les opérations électorales sont presque partout terminées, il me paraît inopportun d'exercer sur elles un grand nombre de poursuites. J'estime que vous pouvez limiter dans l'oubli les irrégularités matérielles qui ne proviennent que de l'ignorance ou d'une fautive interprétation de la loi. Il conviendra donc de classer sans suite les procès-verbaux qui ont pu être dressés en cette matière. Si quelque contravention à raison de la mauvaise foi des délinquants ou de toute autre circonstance spéciale vous paraissait mériter une poursuite nécessaire, vous n'agiriez pas sans m'en avoir référé.

La surveillance des parquets ne devra cependant pas se relâcher dans les localités où il doit être procédé à un deuxième tour de scrutin.

Il pourra être utile, pour éviter le retour des infractions qui se sont le plus souvent produites, d'avertir les imprimeurs qu'ils ne sont en aucun cas dispensés du double dépôt prescrit par l'article 14 de la loi du 21 octobre 1814 et par l'article 7 de la loi du 27 juillet 1849, et que les écrits électoraux qui sortent de leurs presses doivent toujours comporter l'indication de leur nom et de leur adresse.

Vous pourrez aussi faire rappeler aux administrateurs des journaux non cautionnés qu'il leur est interdit de reproduire les circulaires, professions de foi ou manifestes émanant soit des candidats, soit des électeurs, et de publier aucun article au sujet des élections.

En ce qui concerne l'immunité légale relative à l'affichage et à la distribution des écrits électoraux, je crois devoir appeler votre attention sur quelques difficultés qui se sont élevées à diverses reprises.

Des candidats ou des électeurs ont pensé qu'il leur était permis de distribuer ou d'afficher librement des écrits de tous genres, sous la seule condition d'en déposer au parquet un exemplaire revêtu de leurs signatures. Cette interprétation de l'article 3 de la loi du 30 novembre 1875 est évidemment abusive. L'immunité concédée par cet article ne concerne que les écrits qui ont directement trait à l'élection et qui recommandent une candidature déterminée. En dehors de ce cas, les imprimés, brochures et proclamations ne peuvent être affichés sans régies du droit commun.

Il est arrivé que des circulaires ont été publiées sous la signature collective d'un groupe d'électeurs ou d'un comité. Il est hors de doute que ce mode de procéder constitue une violation de la loi. Ce qu'exige l'article 3 de la loi du 30 novembre 1875, c'est la signature individuelle du candidat ou de l'électeur qui s'avoue l'auteur de l'écrit et assume la responsabilité.

La mention : « Le Comité. — Un groupe d'électeurs. — Le Président du comité, etc. » ne remplit pas le vœu de la loi. On n'est pas qu'un exemplaire de l'écrit signé d'un nom collectif fut déposé au parquet avec la signature d'un électeur ou d'un candidat. J'estime que dans de telles circonstances la distribution de l'écrit serait licite; mais l'affichage resterait prohibé par l'article 14 du décret

des 18-22 mai 1791 qui défend de faire aucune affiche en nom collectif et ordonne à tous les citoyens qui ont coopéré à un placard de le signer.  
Les signatures, pour donner droit à l'immunité légale, doivent émaner de citoyens jouissant de leurs droits électoraux dans l'arrondissement où la distribution et l'affichage sont effectués. Un étranger, un électeur appartenant à un autre arrondissement, ne peuvent donner une signature valable. Le droit de signer est accordé limitativement à certaines personnes. J'estime qu'il ne peut être délégué. Dans un cas où un individu non électeur avait signé une proclamation par procuration d'un candidat, je n'ai pas hésité à ordonner des poursuites.

Tels sont les principaux points sur lesquels mon attention a été appelée pendant la période électorale. Les solutions que je vous indique pourront vous servir de guide si ces difficultés se présentent de nouveau. Vous invierai vos substituts à veiller à l'observation des prescriptions légales sans en exagérer les rigueurs et sans abuser du droit de poursuite. Vous voudrez bien aussi, monsieur le procureur général, m'accuser réception de cette circulaire et continuer de me tenir au courant des incidents qui pourront se produire dans votre ressort jusqu'à la clôture définitive du scrutin.

Recevez, monsieur le procureur général, l'assurance de ma considération très-distinguée.

Le garde des sceaux, ministre de la justice,  
J. DUFAURE.

Le secrétaire général,  
A. RIBOT.

### BULLETIN ÉCONOMIQUE

#### Exposition de Bruxelles.

Au moment où les produits de nos manufactures prennent la route de Philadelphie, une Exposition moins lointaine s'organise dans une capitale voisine de notre ville. Bruxelles convie à son tour les nations à un grand Concours international.

Le Roi des Belges, le Comte de Flandre, et la municipalité de Bruxelles ont accordé leur patronage à cette exposition. Elle sera accompagnée d'un Congrès auquel prendront part les illustrations scientifiques et industrielles de l'Europe et de l'Amérique.

Un comité central français est institué à Paris, pour recevoir les demandes d'admission et présider à l'organisation de la section française; ce comité est représenté par M. le comte Sérurier, commissaire de l'Exposition.

M. Sérurier, ancien Préfet, Président des conférences de la Croix-Rouge à l'Exposition universelle de Paris 1867, possède les conditions essentielles pour mener à bien l'honorable mission à laquelle il s'est dévoué.

Sa compétence et ses qualités sympathiques ont déjà acquis au comité français de nombreuses et importantes demandes d'admission.

La ville de Paris exposera sur une vaste superficie du Palais (construit dans le Parc) les appareils variés et intéressants à tant de titres qui sont employés dans ses divers services municipaux.

Grâce au précieux concours de M. Alphand, l'éminent directeur des travaux de Paris, ce sera l'une des parties les plus remarquables de l'Exposition de Bruxelles.

Plusieurs classes de la section française sont déjà complètes.

Celle qui intéresse particulièrement notre place de Roubaix, est la classe des *Etoffes pour vêtements selon les climats, les âges et les conditions sociales*.

La fabrication de Roubaix est directement appelée par ce programme.

Aussi nous ne doutons pas que nos grandes manufactures ne forment l'une des classes les plus remarquables de l'Exposition.

### Roubaix-Tourcoing

#### ET LE NORD DE LA FRANCE

Nous sommes heureux d'apprendre que M. Krabanski vient d'être classé premier au concours annuel de l'atelier Cabanel.

M. Cogghe, qui appartient au même atelier, a été reçu 8<sup>me</sup> dans la classe des dessinateurs.

On voit que nos jeunes concitoyens répondent à nos espérances et qu'ils continuent à faire honneur à leur professeur, M. Mills.

Une session extraordinaire de baccalauréat ès-sciences, s'ouvrira à Lille, le lundi 27 mars, pour les candidats aux écoles spéciales du gouvernement, les étudiants en droit, en médecine et en pharmacie, ceux qui ont accompli leur vingtème année au 1er janvier 1876 ou qui ont été ajournés deux fois, enfin les bacheliers ès-lettres.

Le *Figaro* et le *Gaulois* annoncent la disparition de M. Houel, administrateur de la Compagnie de Fives-Lille. Le départ de M. Houel a eu lieu dans la nuit de jeudi à vendredi. Toutes les recherches que sa famille a fait faire pour retrouver ses traces ont été infructueuses. La raison de M. Houel donnait, depuis quelques mois, des inquiétudes à ses amis. Dans ces derniers temps le mal avait fait tant de progrès qu'on lui avait conseillé de partir, dès vendredi, pour ses terres.

Le *Mémorial de Lille* dit qu'il n'a aucun renseignement sur le fait dont parle le *Gaulois* et le *Figaro*.

On écrit d'Amiens à un journal de Paris :

Monsieur le rédacteur,  
Ce n'est pas seulement au dépouillement des scrutins du 20 février à Amiens que la joie des démagogues s'est traduite par des cris forcenés et des menaces dont le sens n'avait rien d'équivoque, à l'adresse des gens d'ordre, lorsqu'il a été certain que le nom de M. Barni l'emportait sur celui de M. de Fourment.

Le lendemain 21, sur le boulevard de l'Est, le révérend Père jésuite Vasseur a été poursuivi et apostrophé par deux individus qui, entre autres injures, lui juraient : « Tu as assez dit de *Pater* et *Ave*, et avant peu, c'est à Nouméa que tu iras en dire. » Le Père, pour échapper à des brutalités trop certaines, a été obligé de se réfugier chez M. Meurisse, photographe.

C'est là une circonstance qui donne lamesure des dispositions des vainqueurs du 20 février vis-à-vis du clergé et que vous pouvez faire connaître à vos lecteurs comme absolument authentique.

Un accident est arrivé hier, vers trois heures de l'après-midi, dans l'établissement de MM. Ernout-Bayart frères, rue du Grand-Chemin.

Un homme de peine, ancien maçon, nommé Delecluse Louis, âgé de 65 ans, faisait des réparations aux générateurs de la machine; chaussé de sabots, il glissa sur des morceaux de briques, et tomba la tête en avant d'une hauteur de trois mètres cinquante centimètres. Le malheureux ouvrier, relevé aussitôt, avait perdu connaissance, des flots de sang s'échappaient de la bouche et des oreilles. M. Bayard, médecin, lui a donné les premiers secours, mais son état inquiétant a nécessité son transport à l'hôpital, où il a été admis d'urgence.

Delecluse est veuf, sans enfants à sa charge; il habite rue de l'Époule avec une de ses filles.

Un jeune garçon de 13 ans, nommé Jean-Baptiste B... dégraisseur, demeurant rue des Longues-Haies, s'est porté à des voies de fait sur la personne de sa mère. Invité par cette dernière à ranger les vêtements qu'il venait de quitter, le petit drôle a obéi en lui assénant plusieurs coups, entre autres un violent coup de pied aux jambes. B... a été immédiatement arrêté.

Une jeune piqurière, Elisa H..., âgée de 19 ans, est d'une légèreté de conduite assez peu goûtée de sa famille.

heurs. Je connais Mlle Nebutoff depuis l'enfance, et il est impossible de la voir si longtemps sans l'aimer. Je sais qu'elle est fière, hautaine et indifférente; mais elle s'est toujours montrée bonne et affable envers moi, et j'espérais toucher son cœur. Mais tout espoir est perdu, maintenant; Alexandra n'aurait pas révélé ainsi les projets de son père à un indifférent, à un inconnu. Hier, j'ai vu briller ses yeux et s'empourprer ses joues au récit du major Andruszew; sa main tremblait lorsqu'elle a pris le saut-conduit qui portait votre signature, et elle a poussé un cri étouffé en entendant votre nom prononcé par l'espionne Werka... Hélas! mes rêves et mon amour! il faut les oublier bien vite! Moi, qui suis faible et obscur, pourrais-je lutter, dans son cœur, contre l'attrait de votre virile beauté, contre le prestige de votre gloire!

Que voilà bien des fadaïses d'amoureux! s'écria Witold avec impatience. Que signifie tout cela, je vous prie, les sympathies de Mlle Alexandra, ma fiancée, et ma gloire? Les idées les plus folles ne passent-elles pas par la tête des jeunes filles qui ont lu des romans; et Mlle Nebutoff, qui me parait si sage, si distinguée, ne se plaît-elle pas à jouer aux aventures et à la guerre, comme les hé-

Malgré de vives réprimandes, mademoiselle Elisa n'ayant pas voulu s'amender, les parents ont demandé son incarcération dans une maison de correction.

En rendant compte, dans un de nos derniers numéros, d'une audience du tribunal correctionnel, nous avons dit, d'après un de nos confrères de Lille, que le sieur Capart avait été expulsé de France pour escroquerie et vol. Nous tenons à rectifier l'erreur commise par la feuille lilloise. C'est à la suite d'une affaire de coups et blessures légères que Capart a été expulsé.

Aujourd'hui cinq expulsés ont encore été conduits à la frontière par la gendarmerie de Tourcoing.

Hier, à la gare de Tourcoing, il a été trouvé, sur M<sup>lle</sup> Rosa L..., journalière, âgée de 34 ans, trois jeux de cartes prohibés; elle a été remise entre les mains de la gendarmerie, pour être conduite à Lille, sous prévention de fraude.

Le concours à la carabine Flobert, organisé à Lille par M. Bailly, professeur d'escrime, a été terminé dimanche 27 février. Il avait été très animé et suivi par les plus forts tireurs de Lille, Roubaix, Tourcoing, Courtrai et St-Omer. Il a donné les résultats qui suivent :

1<sup>er</sup> prix, M. Duvert, carabinier lillois. — 2<sup>e</sup>, M. Hel, carabinier lillois. — 3<sup>e</sup>, M. Degeyne, de Courtrai. — 4<sup>e</sup>, M. Petitqueux, carabinier lillois. — 5<sup>e</sup>, M. Ferry, carabinier lillois. — 6<sup>e</sup>, M. Dufort, carabinier de l'Union du Nord, de Lille. — 7<sup>e</sup>, M. Achille Baron, carabinier du Nord. — 8<sup>e</sup>, M. Philippe, de Tourcoing. — 9<sup>e</sup>, M. Buisson, de Roubaix. — 10<sup>e</sup>, M. Duvivier, carabinier du Nord.

Une médaille d'argent pour le plus de mouches a été décernée à M. Hel.

Une deuxième médaille pour la société la plus nombreuse a été accordée à Marcq-en-Barœul.

Les journaux de Paris racontent qu'un vol a été commis au préjudice de la Compagnie du chemin de fer du Nord.

Il ne s'agit de rien moins que de 50 à 60,000 francs, et c'est un employé à la caisse des bureaux de camionnage qui l'aurait commis.

À la dernière inspection de janvier, un des inspecteurs vit avec surprise, parmi les pièces justificatives de dépenses, le reçu d'une somme de 1,000 francs, signé X...

L'inspecteur demanda des explications auxquelles il fut vaguement répondu. Une enquête fut ordonnée. Voici ce qu'elle révéla : Chaque mois à peu près, M. X..., chef de bureau, préparait à sa caisse une somme de 1,000 francs pour « frais imprévus », et il en donnait un reçu à l'employé qui la lui comptait.

D'ordinaire, le voleur, par une ruse habile, rétablissait le chiffre des dépenses, en annulant celle faite à son profit, et faisait disparaître le reçu.

La tournée de la fin de janvier ayant été faite huit jours d'avance, le filou n'eut pas le temps d'escamoter le reçu, et tout fut découvert.

Un feu de cheminée s'est déclaré dimanche soir, pendant la représentation du Grand-Théâtre de Lille, dans la loge du concierge. On a pu l'éteindre sans qu'il y ait eu des dégâts appréciables.

Hier, vers quatre heures et demie du soir, on a retiré du canal, près le Moulin Saint-Pierre à Lille, le cadavre d'une jeune fille âgée d'environ 15 ans, paraissant avoir séjourné quelque temps dans l'eau.

Mardi soir, le sieur X..., douanier à Maubeuge, était accoué sur le parapet du pont et regardait l'eau couler; com-

me l'unique réverbère qui éclaire le pont est à une assez grande distance de l'endroit où il se trouvait et qu'il faisait sombre, il ne vit pas venir à lui un individu qui, l'apercevant ainsi penché, le saisit brusquement par les jambes et le lança dans la rivière. Heureusement que X... est excellent nageur; il a pu en être quitte pour un bain toujours fort désagréable en pareille saison.

L'auteur de ce coupable attentat est et demeurera sans doute inconnu, aucun témoin n'ayant assisté à l'exécution de cet acte criminel.

Nous avons parlé d'une tentative de meurtre commise jeudi après-midi sur une petite fille de huit ans, à Cambrai. Voici des renseignements beaucoup plus précis et puisés cette fois à source certaine. Nous les empruntons à la *Gazette* :

L'auteur du méfait est le nommé Compère Albert, âgé de 15 ans, né à Hannappes (Aisne), ex-employé à Bohain.

Ce singulier criminel, après avoir frappé l'enfant, est allé se livrer lui-même entre les mains des gendarmes.

Je viens, leur a-t-il dit, de commettre un crime près des remparts de la ville; j'ai assommé une petite fille avec ce bâton.

En parlant ainsi, le jeune homme montrait une caune plombée à l'une des extrémités.

Et pourquoi l'avez-vous tuée? lui demanda le maréchal-des-logis.

Parce que j'avais faim.

Puis il ajouta :  
Mardi, à six heures, du soir, mon patron, M. Vasseaux-Waxin, marchand de nouveautés à Bohain, chez qui j'étais employé, m'a renvoyé sous prétexte que j'étais trop pauvre. Je n'ai pas osé retourner chez mon père, qui habite Hannappes, et je me suis dirigé sur Cambrai. Depuis mon départ, je n'ai pas mangé, et comme je voulais me faire arrêter, la faim m'a mal conseillé; j'ai frappé cette enfant qui ne me disait rien.

Le maréchal-des-logis et le gendarme qui l'écoutaient prenaient ces récits pour une fable. Cependant ils se laissèrent guider par le jeune étranger, qui les amena près de la porte de Paris, derrière l'ancien jardin de M. Bertrand, où se voyait beaucoup de sang répandu.

On sut bientôt que l'enfant frappée si violemment était, comme nous l'avons dit, la petite fille de Daoverchain, ouvrier ferblantier.

Confronté avec sa victime, le jeune homme demeura impassible, comme il l'avait été dans son récit et en présence du sang qu'il avait versé.

Un moment après, M. le procureur de la République arrivait et interrogeait à son tour le prévenu.

Celui-ci se borna à répondre qu'il avait frappé l'enfant parce qu'il avait faim et qu'il voulait aller en prison.

On nous écrit d'Ostende, à la date du 25 février :

Un triste événement vient d'affliger notre population maritime.

Le canot du bateau pilote d'Ostende venait de conduire un pilote à bord d'un navire, à quelques milles de notre port, quand au retour une lame renversa le barbotant et jeta les trois hommes qui la montaient à la mer.

Un seul fut être sauvé par l'équipage du bateau; les deux autres ne reparurent plus.

Ces deux infortunés étaient mariés et laissaient des enfants.

On apprend à l'instant qu'une chaloupe d'Ostende a été abordée et coulée dans la mer du Nord par une autre chaloupe ostendaise.

L'équipage du bateau abordé a pu être sauvé, à l'exception d'un seul homme qui a été englouti.

### CONVOIS FUNÉBRES ET OBITS

Les amis et connaissances de la famille PROUVOST-DESROUSSEAUX, qui par oubli n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur Louis PROUVOST, décédé à Croix, le 28 février 1876, dans sa 60<sup>e</sup> année, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de vouloir bien assister au convoi et service

que nous allons, nous autres, nous égayer à coups de fusil!

Où; je veillerai à la sûreté d'Alexandra, mais où sera son cœur? dit le jeune homme en soupirant.

Allons, mon brave, relevez-vous; soyez chrétien et soyez homme, dit Miotek avec énergie. Tenez, voici un sujet de distraction qui nous arrive. Ne songez point nos espions que j'aperçois là-bas?

Ce sont eux, en effet. Mais je n'éprouverais aucun plaisir à assister à la procédure, et d'ailleurs il y a longtemps que je suis avec vous. Je m'en retourne, adieu; prenez bien vos précautions pour ce soir. Seulement, si cela vous est possible, épargnez le colonel et son fils, dit-il du ton de la prière.

Witold lui serra silencieusement la main, en signe d'assentiment, et le jeune capitaine s'éloigna à grands pas.

solennels qui auront lieu le mardi 7<sup>o</sup> mars 1876, à 9 heures 1/2, en l'église de Croix. — L'assemblée à la maison mortuaire rue de Bapaume, à Croix.

Les amis et connaissances de la famille HUGUEN-DRUZZI, qui par oubli n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Madame Augustina-Paulina DRUZZI, décédée à Lille, le 28 février 1876, à l'âge de 88 ans, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de vouloir bien assister au convoi et service solennels qui auront lieu le mercredi 1<sup>er</sup> mars à 9 heures 1/2, en l'église de Croix, à Lille. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de vouloir considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Les amis et connaissances de la famille CALLEAU, qui par oubli n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Madame Sophie CALLEAU, décédée à Roubaix, le 28 février 1876, à l'âge de 70 ans et 6 mois, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de vouloir bien assister au convoi et service solennels qui auront lieu le mercredi 1<sup>er</sup> mars à 9 heures 1/2, en l'église de Croix, à Lille. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue de Soubise.

Un obit solennel anniversaire sera célébré en l'église paroissiale de Saint-Martin le jeudi 2 mars 1876, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Louis DESTOMBE, ancien administrateur des Hospices et du Bureau de Bienfaisance, ancien conseiller municipal, décédé à Roubaix, le 1<sup>er</sup> janvier 1874, dans sa 83<sup>e</sup> année. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de vouloir considérer le présent avis comme en tenant lieu.

### VARIÉTÉS

Les congréganistes, dans le service hospitalier.

Certaines questions ont, comme les comètes, leur retour périodique; on le croit perdues pour toujours dans les profondeurs de l'oubli, jugées à jamais, incapables à être exhumées de nouveau sans provoquer une invincible lassitude, et voilà que soudain une passion malheureuse pour le *vieux-neuf*, un appétit de paradoxe ou un parti pris doctrinal remet sur la scène ce décor qui a fatigué nos sens et veut contraindre l'opinion publique à s'en occuper. Ingrat, est sans doute la tâche de la critique, en présence de ces vieilleries, parce qu'elle ne peut que ressasser des arguments connus et donner à la défense les formes banales et surannées que l'attaque a revêtues elle-même. La responsabilité n'en est pas à elle, et elle s'en décharge sur qui de droit.

La séance du 30 novembre dernier du Conseil municipal de Paris a été marquée précisément par l'exhumation d'une de ces machines de guerre qui, abrégées depuis longtemps dans le musée si riche des sophismes, roulaient et chantaient sur leurs axes, viennent périodiquement leur manifestation ardente, après ce *telum imbelles, et cetera*, satisfaites de s'être nommées, s'échappent jusqu'à une nouvelle et non moins infructueuse exhibition.

Le rapport présenté à la quatrième commission municipale sur la subvention à l'Assistance publique pour 1876 est, à tous les points de vue, un document instructif à méditer. Ce n'est pas qu'on veuille bien le croire, un simple rapport d'affaires; il vise plus haut et, de la sphère des faits et des chiffres, qui lui semble trop humble, il s'élève à un seul coup d'aile à la région des principes et s'y meut pendant cinquante pages environ, sans presque la laisser. Les chiffres y sont sans doute, mais ils y occupent un rang effacé, et la prose qui les encadre a évidemment aux yeux de l'auteur une tout autre importance et un tout autre intérêt. Une bonne et utile répartition des 12 millions de la subvention est chose accessoire et simple prétexte; la campagne anti-congréganiste est l'objectif réel.

On pourrait sans doute se demander quel besoin était d'introduire dans un document une histoire de l'Assistance publique, histoire déjà faite tant de fois, qui a inspiré de volumineux ouvrages, à propos de laquelle il est difficile, à moins d'études historiques bien spéciales, d'ajouter de l'inédit et du nouveau. Ici encore le rapporteur avait son but; c'était de pourchasser l'Eglise sur ce terrain qu'elle s'est approprié par ses bienfaits; de montrer que la reconnaissance publique à son endroit s'est fourvoyée; que si elle a mis la main dans toutes les institutions charitables c'est

s'approcha des bohémien, que deux ou trois chasseurs avaient garrottés au tronç d'un arbre.

Vous mériteriez d'être pendus sans jugement, affreux coquins que vous êtes! leur cria-t-il, en les menaçant du geste; mais je ne veux point passer pour un assassin, même aux yeux de brigands comme vous. C'est un conseil de guerre qui prononcera la sentence. Qu'on appelle mes officiers!

Le petit état-major se groupa promptement au pied d'un chêne; Witold s'assit sur un tertre de gazon, et fit placer à ses côtés un jeune volontaire de quinze ans qui lui servait de secrétaire. Depuis un mois seulement l'enfant avait quitté, pour le suivre, l'abri de la maison paternelle, et son frais visage rosé, sa délicatesse et sa grâce juvénile contrastaient avec les traits bruns de ses robustes compagnons. Mais l'enfant semblait tout fier des fonctions que le chef lui avait confiées, et il taillait son crayon et balançait sa plume de l'air important d'un greffier vieilli au tribunal.

(A suivre). Etienne MARCEL.

Feuilleton du *Journal de Roubaix*  
DU 1<sup>er</sup> MARS 1876.

## Patrie & Dévouement

### DEUXIÈME PARTIE

#### VIII (suite)

Vous avez rendu tant de services à notre cause, mon vaillant ami, que vous méritiez certainement de ma part une confiance entière, en échange de votre dévouement... Le secret que vous me demandez ne m'appartient pas à moi seul; c'est un secret de femme aussi, et je dois, pour qu'il soit gardé fidèlement, faire appel à votre loyauté d'honnête homme.

Un secret de femme? Oh! alors je n'y prétends plus, mon commandant, reprit Ignatiaw avec un sourire. Mais, j'y pense, il n'y a de femmes chez le colonel que Mlle Alexandra et sa femme de chambre, et je ne suppose pas...

Vous vous trompez gravement, Ignatiaw, reprit Witold avec froideur,

si vous pensez qu'il y ait dans tout ceci le moindre soupçon d'amourette. Je ne suis qu'un rude soldat, fort peu favorisé des dames... La personne qui m'a donné cet avis n'était inspirée que par un sentiment de pitié généreuse, et c'est Mlle Nebutoff elle-même, dont tout à l'heure j'ai reçu la visite...

Elle a été ici... elle? Alexandra? s'écria le capitaine, dont le visage devint d'une pâleur livide... dans ce camp, au milieu de vos compagnons d'armes?

Mon bon Ignatiaw, si vous portez quelque intérêt à Mlle Nebutoff, écoutez ces inquiétudes malsaines, et rasservez-vous entièrement, dit Witold, en lui prenant la main. Elle est venue ici, et mes hommes ont pu l'apercevoir; mais aucun ne s'est approché d'elle, et elle n'a parlé qu'à moi seul. Je ne la connaissais pas l'abord, et elle ne s'est nommée que vers la fin de notre entretien, pour me donner plus de confiance en elle. Maintenant je vous jure, sur ma foi d'homme et de chrétien, que si j'ai un reproche à me faire à son égard, c'est celui de lui avoir témoigné trop de méfiance et pas assez de courtoisie.

Je vous crois et je vous remercie, commandant, répondit Ignatiaw, dont les traits perdirent leur expression de rage; mais je n'en suis pas moins mal-

heureux. Je connais Mlle Nebutoff depuis l'enfance, et il est impossible de la voir si longtemps sans l'aimer. Je sais qu'elle est fière, hautaine et indifférente; mais elle s'est toujours montrée bonne et affable envers moi, et j'espérais toucher son cœur... Mais tout espoir est perdu, maintenant; Alexandra n'aurait pas révélé ainsi les projets de son père à un indifférent, à un inconnu. Hier, j'ai vu briller ses yeux et s'empourprer ses joues au récit du major Andruszew; sa main tremblait lorsqu'elle a pris le saut-conduit qui portait votre signature, et elle a poussé un cri étouffé en entendant votre nom prononcé par l'espionne Werka... Hélas! mes rêves et mon amour! il faut les oublier bien vite! Moi, qui suis faible et obscur, pourrais-je lutter, dans son cœur, contre l'attrait de votre virile beauté, contre le prestige de votre gloire!

Que voilà bien des fadaïses d'amoureux! s'écria Witold avec impatience. Que signifie tout cela, je vous prie, les sympathies de Mlle Alexandra, ma fiancée, et ma gloire? Les idées les plus folles ne passent-elles pas par la tête des jeunes filles qui ont lu des romans; et Mlle Nebutoff, qui me parait si sage, si distinguée, ne se plaît-elle pas à jouer aux aventures et à la guerre, comme les hé-